



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

prestations en espèces et en nature

Question écrite n° 64739

Texte de la question

M. Jean-Claude Viollet attire l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur les difficultés rencontrées par les personnes qui souffrent de fibromyalgie. En effet, cette pathologie, bien que reconnue depuis 1992 par l'OMS, et qui atteindrait plus de 1,3 million de personnes dans notre pays, serait trop souvent encore mal appréhendée par le corps médical, du fait notamment que, scientifiquement mal connue puisque sans substratum biologique net, elle revêtirait des symptômes multiples et variables dans le temps. C'est pourquoi il lui demande de lui préciser quelles dispositions concrètes il compte prendre pour une meilleure prise en charge de la fibromyalgie, notamment dans le cadre du plan national de lutte pour améliorer la qualité de vie des personnes atteintes de maladie chronique et du plan national pour améliorer la prise en charge des maladies rares, prévus par la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique.

Texte de la réponse

Le ministère de la santé et des solidarités, et notamment par le biais de la direction générale de la santé, est depuis de nombreuses années attentif aux difficultés auxquelles peuvent se heurter les personnes atteintes par ce syndrome. Il sollicite régulièrement l'expertise de professionnels de différents domaines afin de pouvoir soutenir tant les malades souffrant de fibromyalgie que leurs familles. C'est ainsi que l'Institut national de santé et de la recherche médicale et l'Institut de la veille sanitaire effectuent des travaux dans leurs domaines de compétence respectifs, pour tenter de répondre aux questions que suscite cette nouvelle entité nosologique. Par ailleurs, la direction générale de la santé, en partenariat avec la direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins et la direction générale de l'action sociale, a récemment invité, dans le cadre de l'élaboration d'un plan concernant la qualité de vie des patients atteints de maladies chroniques, toutes les associations reconnues dans ce domaine. La Fédération nationale des associations françaises de fibromyalgie, l'association fibromyalgie France UFAF et l'Association française des syndromes de fatigue chronique et de fibromyalgie sont ainsi quelques-uns de nos partenaires. La rédaction de ce plan, conçue comme une véritable collaboration entre les divers acteurs de santé et les personnes malades, privilégiera en particulier la recherche, la coordination et la prise en charge des malades, l'éducation pour la santé, la formation et l'insertion sociale. S'adressant à l'ensemble des malades souffrant de maladies chroniques, ce programme d'actions tiendra compte des besoins exprimés, notamment par les associations de malades.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Viollet](#)

Circonscription : Charente (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64739

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 2005, page 4760

Réponse publiée le : 4 octobre 2005, page 9280